

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 24 juin 2025
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 8</b> <b><u>Votants</u> : 9</b> Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 18 juin 2025</p>	<p><b>Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT</p> <p><b><u>Représenté</u></b> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Franck BRETEAU</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Absents</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Benoît COLAS</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/06/2025 et publication le 26/06/2025	

**Délibération n° DE\_29\_2025**

**Objet :**

**Convention Commune / CCTA - Mise à disposition de la salle communale**

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes TARN-AGOUT organise, avec les communes de Garrigues, Labastide Saint-Georges, Lavaur, Saint-Lieux-lès-Lavaur et Teulat de nouveaux ateliers ludiques à partager en famille, les « Jeux du Jeudi », à destination des parents, grands-parents, ... avec leurs enfants de 0 à 4 ans.

Ils ont lieu les jeudis, de septembre 2025 à avril 2026, animés par la référente du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) intercommunal.

La CCTA a sollicité la Commune pour la mise à disposition à titre gratuit pour accueillir ces ateliers le jeudi 6 novembre 2025 et jeudi 12 mars 2026.

Une convention doit être conclue pour valider cette mise à disposition gratuite.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant que le conseil municipal peut accorder une mise à disposition gratuite de la salle communale à la CCTA pour le bon déroulement des ateliers ludique « Jeux du jeudi »

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025  
Date de reception de l'AR: 26/06/2025

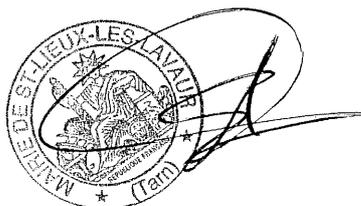
081-218102614-DE\_29\_2025-DE  
A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix

- Décide de mettre à disposition gratuitement la salle communale à la Communauté de communes Tarn-Agout pour l'organisation des ateliers ludiques « Jeux du jeudi » les jeudis 6 novembre 2025 et 12 mars 2026.
- Habilité M. à signer la convention de mise à disposition de la salle communale et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



**La secrétaire de séance**  
**Monsieur Benoît COLAS**

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025  
Date de réception de l'AR: 26/06/2025

081-218102614-DE\_29\_2025-DE  
A G E D I